

Congrès UD-FO 35
27 septembre 2019 **FOUGÈRES**



Sous la présidence
d'Yves VEYRIER,
Secrétaire Général de la confédération

CPPAP N° 1020 S 06643
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°206
Déposé le 19 septembre 2019
À distribuer avant le 21 sept. 2019

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**INTER
PRO35**

**Le SYNDICALISME
INDÉPENDANT**

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**SEPT. 2019
N°206**

Au sommaire

- ÉDITORIAL (P1)
- LU DANS LA PRESSE (P2)
- FONCTION PUBLIQUE (P3)
- RETRAITE (P4)
- 21 SEPTEMBRE (P5)
- EN DIRECT DE L'UD (P6-P7)
- CALENDRIER DES STAGES, CAISSE SOLIDARITÉ INTERPRO, PERMANENCES UL ET AFOC, INFOS ET LE DESSIN DE PATOCHE (P8)



COMME UN LEGO !

Qui a dit qu'il n'y avait que des mauvaises nouvelles ?

La presse nous apprend au contraire que la valeur de l'action de l'entreprise Ferrari a triplé en moins de 3 ans à la bourse ! « *Ma petite entreprise connaît pas la crise* » comme le chantait Bashung. Il faut dire que pour la modeste somme de 232 700 euros n'importe qui peut s'acheter la F8...

Et en même temps les plans de licenciements qui traitent les salarié(e)s comme des mouchoirs jetables se multiplient pour « *augmenter le taux de profit* ».

Et en même temps à l'hôpital les urgences craquent sous les coups de butoir conjoints de l'austérité gouvernementale et de la misère sociale qui se développe.

Et en même temps les Macron, les Delevoye et autres sbires à leur solde veulent casser notre système de retraite par répartition et instaurer la retraite des morts. On ne se concerte pas avec ces gens-là, on les combat où l'on disparaît.

Brique par brique comme un lego, il va nous falloir construire le mur de la résistance sociale. La brique de la clarté des revendications, la brique du travail infatigable de terrain pour contrer le « *mensonge triomphant* » des puissants, la brique de l'indépendance syndicale, la brique de l'unité de tous ceux qui restent debout.

Rien n'est facile, chacun le sait. Le bruit des bottes de la répression et, pire peut-être le silence des pantoufles nous menacent. À nous de faire entendre la voix des « *invisibles* » ceux qui ne voient des Ferrari qu'à la télévision.

De tout cela, nous discuterons **le 27 septembre à Fougères lors de notre congrès.** Moment incontournable de démocratie et de combativité.

Une brique de plus dans le lego de notre lutte acharnée pour la justice sociale.

**"VIVE LA SOCIALE !
VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 16 septembre 2019

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

LA CITATION DU MOIS

"La faiblesse
des tout-puissants,
la force décuplée
des perdants..."

ALAIN BASHUNG
(1947-2009)



Force Ouvrière : « À nous d'imposer notre chance »

Le secrétaire de FO en Ille-et-Vilaine cite le poète René Char pour résumer l'état d'esprit dans lequel son syndicat aborde la rentrée sociale. Avec un mot d'ordre : résister pour défendre « un modèle social qui éclate ».



Dans quel état d'esprit le syndicat FO aborde-t-il cette rentrée ?

On assiste à un éclatement de notre modèle social, hérité du Conseil national de la Résistance, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. On le voit sur le projet de réforme des retraites qui va à l'encontre de notre système de solidarité intergénérationnelle, remplacé par un système de cotisation individuelle par points : c'est le chacun pour soi contre le tous pour un ! C'est l'espérance de vie en bonne santé qui régresse. Dans ce contexte, ce que prépare le gouvernement avec un âge légal de départ à 64 ans, c'est la retraite des morts.

Les manifestations contre la loi Travail et contre les ordonnances Macron n'ont pas empêché ces réformes. Et maintenant ?

Le combat continue et il passe par la mobilisation de tous. Salariés du privé et fonctionnaires, à nous de faire entendre notre voix, d'imposer notre chance, comme l'écrivait René Char : « Impose ta chance, serre ton bonheur, va vers ton risque. » Les congés payés, la Sécurité sociale... ont été obtenus par la lutte. À l'époque on disait aussi que c'étaient des utopies. Or il faut des utopies, allons chercher l'impossible !

Votre congrès à Fougères, fin septembre, se tient un an après la tempête qui a secoué FO : démission de Pascal Pavageau, fichage des cadres du syndicat, notes de frais... Ça a laissé des traces ?

Nous attendons 450 militants au congrès de notre union départementale, le 27 septembre à Fougères. Nous accueillerons ce jour-là notre secrétaire national Yves Veyrier, avec qui j'ai pu avoir quelques mots par le passé, et aussi Christian Grolier et Patrice Clos. Tous les trois seront présents dans la même salle. Les difficultés de l'an passé, qui sont le fait de quelques apparatchiks, ne nous ont pas fait perdre d'adhérents, nous en avons même gagné 213 en trois ans. L'unité de notre syndicat se fera par la base. Les salariés n'ont que faire de nos querelles internes.

Des manifestations en vue en Ille-et-Vilaine ?

Pas à ce jour, mais nous soutiendrons toutes les initiatives unitaires. Nous préparons bien sûr notre congrès. Et nous allons affréter des cars pour participer à la manifestation nationale de FO à Paris le 21 septembre, sur les retraites (N.D.L.R. : trois jours avant celle de la CGT). Ce doit être un point d'appui pour une mobilisation plus large, une grève calme et forte, dans l'unité, interprofessionnelle et non pas par secteur. On ne gagnera pas en ordre dispersé.

Ouest-France Recueilli par Laurent LE GOFF. Publié le 27/08/2019

Fonction publique : un agenda social garni d'épines

Alors que se tenait le jeudi 5 septembre en fin d'après-midi et au siège de FO-Fonction publique à Paris- une intersyndicale de la Fonction publique (toutes les organisations comptaient y participer hormis la CGC), les syndicats du public étaient reçus ce même jour en matinée par le secrétaire d'État Olivier Dussopt. Les discussions sur la mise en œuvre de la réforme de la loi de la Transformation de la Fonction publique pourraient être tendues.

**FONCTION
PUBLIQUE**

Les organisations du public (hormis la CGT qui boycottait le rendez-vous) et le secrétaire d'État Olivier Dussopt se rencontraient le 5 septembre pour la présentation de l'agenda social de la Fonction publique. Mais aussi l'exposition, par le ministère de l'Action et des comptes publics, du calendrier et de la méthode de mise en œuvre des textes réglementaires inhérents à la loi de transformation de la Fonction publique,



Manifestation des agents de la Fonction publique contre le projet de loi dit de transformation de la fonction publique, le 9 mai 2019 à Paris.

adoptée par le Parlement le 23 juillet dernier et publiée le 7 août au Journal officiel. Au plan de l'agenda social, le gouvernement prévoit de lancer d'ici la fin de l'année des discussions sur quatre thématiques : la protection sociale complémentaire et notamment la question de la prévoyance ; le « suivi » des mesures du dernier rendez-vous salarial ; le « suivi » de l'accord sur l'égalité professionnelle hommes/femmes (uniquement avec signataires de cet accord donc sans FO). Enfin, en quatrième thématique, le gouvernement souhaite aborder le dossier Santé et sécurité au travail et plus particulièrement les deux sujets : la médecine de prévention et la question de l'aptitude physique préalable au recrutement.

Si FO-Fonction publique déclare s'inscrire dans l'acceptation des discussions prévues à cet agenda, ce n'est toutefois pas sans un regard fort critique. Ainsi, s'irrite Christian Grolier, le secrétaire général de l'Union interfédérale FO, « le rapport d'inspection sur la protection sociale complémentaire (PSC) des fonctionnaires a bien été réalisé (par l'IGAS, l'IGA et l'IGF) et livré au gouvernement mais toujours pas remis aux organisations syndicales ».

Le dossier épineux de la PSC

La question de la PSC et particulièrement le niveau minimaliste de la participation des employeurs publics (lesquels n'ont aucune obligation au plan du financement, contrairement au secteur privé depuis 2016) est depuis quelques années un dossier conflictuel entre le ministère et les syndicats.

La loi de transformation de la Fonction publique évoque le dossier de la PSC. Ainsi le texte de loi note en son article 40 que « le Gouvernement est habilité à prendre par ordonnances toute mesure relevant du domaine de la loi visant à redéfinir la participation des employeurs mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire ».

Parmi les autres thèmes de discussions inscrits à l'agenda social, « le suivi des mesures du rendez-vous salarial » lequel avait lieu le 2 juillet dernier. Pour FO Fonction publique, rien que le titre de ce dossier de discussion peut faire penser à une plaisanterie pas vraiment drôle.

Décrets, arrêtés et ordonnances...

Alors que les agents voient fondre leur pouvoir d'achat depuis 2011 et demandent, FO particulièrement, depuis huit ans un dégel du point d'indice (base de calcul de tous les salaires/traitements dans le public) et une augmentation générale de ces traitements indiciaires (+18% pour FO-Fonction publique), le gouvernement campe sur sa position. Il persiste à infliger aux fonctionnaires une austérité salariale.

Ainsi le rendez-vous salarial de juillet (inscrit dans le cadre contraignant du PPCR, le parcours professionnels carrière et rémunérations imposé par le gouvernement en 2015 et non signé par FO notamment) a illustré cela. Aucune annonce d'un dégel des salaires (augmentés de seulement 1,2% et en deux temps sur 2016-2017), le gouvernement a simplement annoncé la poursuite des mesures de ce protocole (suspendu en 2018 pour raisons budgétaires), l'augmentation du remboursement des frais de repas, la revalorisation de la participation employeur au CESU (chèque emploi

service universel), la poursuite du mécanisme GIPA (garantie individuelle de pouvoir d'achat) lequel illustre s'il le fallait le problème chronique des salaires en l'absence de véritable hausse.

Plus largement, l'agenda social 2019-2020 dans la Fonction publique comprendra aussi une concertation sur les textes réglementaires, une cinquantaine, pour la mise en œuvre de la loi de transformation de la Fonction publique annonçait Olivier Dussopt, ce 5 septembre. « Entre la discussion sur les projets de décrets et d'arrêtés et les projets d'ordonnances, le calendrier fixé par le gouvernement semble réduire à peau de chagrin le temps laissé à la concertation » remarque FO-Fonction publique. Les discussions –prévues jusqu'au 31 mars 2020- auront lieu dans le cadre des trois conseils supérieurs de la Fonction publique et du Conseil commun aux trois versants.

Les mesures lourdes dès 2020

Pressé semble-t-il de voir la mise en œuvre de la réforme de la Fonction publique, rejetée cependant par l'ensemble des syndicats, notamment lors d'un Conseil commun en mars dernier, le gouvernement a déjà établi le calendrier de mise en œuvre des différentes dispositions de la loi.

Certaines mesures (suppression du jour de carence pour maladie pour les femmes enceintes, harmonisation du temps de travail au sein de la Fonction publique et avec le privé...) sont d'ores et déjà applicables. D'autres, indique le gouvernement, devront être mises en œuvre dès l'an prochain, soit dans quelques mois...

C'est à partir de 2020 que les mesures les plus contestées par les syndicats sont censées entrer en œuvre, telle la création du dispositif de rupture conventionnelle, la création du contrat de projet, le recours élargi au contrat... A partir de 2021 et jusqu'aux élections professionnelles de 2022, le gouvernement compte mettre en œuvre d'autres dispositions tout autant contestées par les syndicats : la création d'un entretien professionnel pour les agents hospitaliers signera la fin de leur notation, la suppression de l'examen des promotions par les commissions administratives paritaires (CAP) signera, elle, la fin de certaines compétences des CAP lesquelles prendront ensuite une nature hiérarchique dans le versant État. La création des comités sociaux d'administration (CSA) signeront eux la fin (par fusion) des comités techniques et des CHSCT...

Craintes sur l'emploi public

Le gouvernement semble vouloir, par ailleurs, que la mesure de création de la rupture conventionnelle fasse l'objet d'un texte commun aux trois versants du public, s'inquiète FO-Fonction publique. Même velléité concernant la mesure de recours accru aux contractuels...

Pour FO-Fonction publique, alors que la rentrée sociale s'affirme très tendue « le gouvernement doit cesser ses réformes passées en force contre les personnels et engager des discussions sereines et constructives ».

L'Union interfédérale FO s'inquiète plus largement du sort réservé aux emplois publics. En effet, le gouvernement prévoit toujours la suppression de 70 000 postes à la territoriale d'ici 2022 et s'il estime l'objectif difficile à atteindre, il n'a pas fermement abandonné pour l'instant l'idée de supprimer sur le quinquennat 50 000 emplois à l'État. A lui seul, le ministère de l'action et des Comptes publics perdrait 5800 postes entre 2020 et 2022 et au total 10 000 sur le quinquennat.

Le refus de transferts imposés vers le privé

La loi de réforme de la Fonction publique prévoit ainsi des mesures intégrant l'idée même de la disparition des emplois. Il en est ainsi par exemple de la mesure « d'évolution du cadre applicable aux fonctionnaires momentanément privés d'emploi dans la fonction publique territoriale », de celle aussi créant la « rupture conventionnelle » ou encore du « dispositif spécifique d'accompagnement pour les agents dont l'emploi est supprimé au sein de l'État et du versant hospitalier ».

FO-Fonction publique s'élève contre une volonté à peine voilée de l'exécutif de pousser les agents publics vers la sortie. « Avec des privatisations en perspectives, la réforme territoriale de l'État, le développement des maisons de services au public (France Services), de nombreuses missions vont disparaître entraînant la perte de postes pour les agents ».

Or « pour FO, la séparation du grade et de l'emploi, élément fondateur du Statut avec le principe de carrière, doit rester la référence et obliger l'administration à proposer d'autres postes au sein de la Fonction publique à l'agent qui a perdu le sien. Le transfert vers le privé ne doit en aucun cas être imposé ». FO-Fonction publique rappelle ainsi qu'il est « essentiel de maintenir une présence forte des services publics, de défendre le Statut général des fonctionnaires garant de l'égalité de traitement des citoyens et de renforcer les droits des agents, sans oublier leur pouvoir d'achat ».

Valérie FORGERONT

(publié sur le site de la confédération le 6 septembre)

Réforme des retraites : tous perdants, conclut un collectif d'experts.

Des experts anonymes ont comparé la situation avant-après réforme, en calculant les effets sur deux générations parents-enfants. Ils dénoncent les simulations «biaisées» du gouvernement.

RETRAITE

Les retraités de demain risquent-ils d'y perdre par rapport au système actuel? C'est la crainte de nombreux Français. Et la question au cœur de la concertation qui s'ouvre à partir de ce jeudi entre l'exécutif et les partenaires sociaux : quel sera le niveau de revenu de remplacement, c'est-à-dire le montant de la pension de retraite, dans le nouveau régime universel à points ?

Miracle ou presque, il n'y aurait pratiquement que des gagnants. C'est ce qui ressort des « 9 cas types » fournis par le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, dans son rapport remis le 18 juillet. Syndicats et experts ont immédiatement protesté que ces neuf simulations, sorte de mini-panel de la société française, n'éclairaient pas suffisamment la question. Loin de là.

Selon nos révélations du 25 juillet, un collectif « reformes-des-retraites.fr » composé d'économistes, d'experts et de fonctionnaires a décortiqué les 9 cas types. Et a dénoncé « une entourloupe » dans les calculs : des « comparaisons truquées » selon eux, car les simulations ont été effectuées sur une base de 44,3 ans de durée de cotisations et non de 43 ans en vigueur dans le système actuel.

Calcul des effets sur deux générations

Le même collectif a décidé de pousser plus loin ses investigations et jette un nouveau pavé dans la mare. Reprenant trois cas types utilisés par les services du Haut-commissaire, cette fois ils comparent la situation « avant-après » réforme, en calculant les effets sur deux générations (parents à la retraite en 2025 et enfants au moment de leur retraite) à carrière identique.

« On s'est appuyé exclusivement sur trois cas types issus des données du Conseil d'orientation des retraites. Les quatre autres cas type ne sont pas sourcés, explique un des membres du collectif. Dans notre méthodologie, nous avons comparé la situation projetée dans le cadre de la réforme prévue par le gouvernement – selon les hypothèses appliquées par Jean-Paul Delevoye dans ses cas types – avec la situation actuelle des retraités ».

Résultat : dans les trois cas, tout le monde sort perdant. « Alors que la retraite de Marie – appelons-la ainsi – permettra de maintenir son niveau de vie, celle de sa fille Maryam sera synonyme de déclassement.

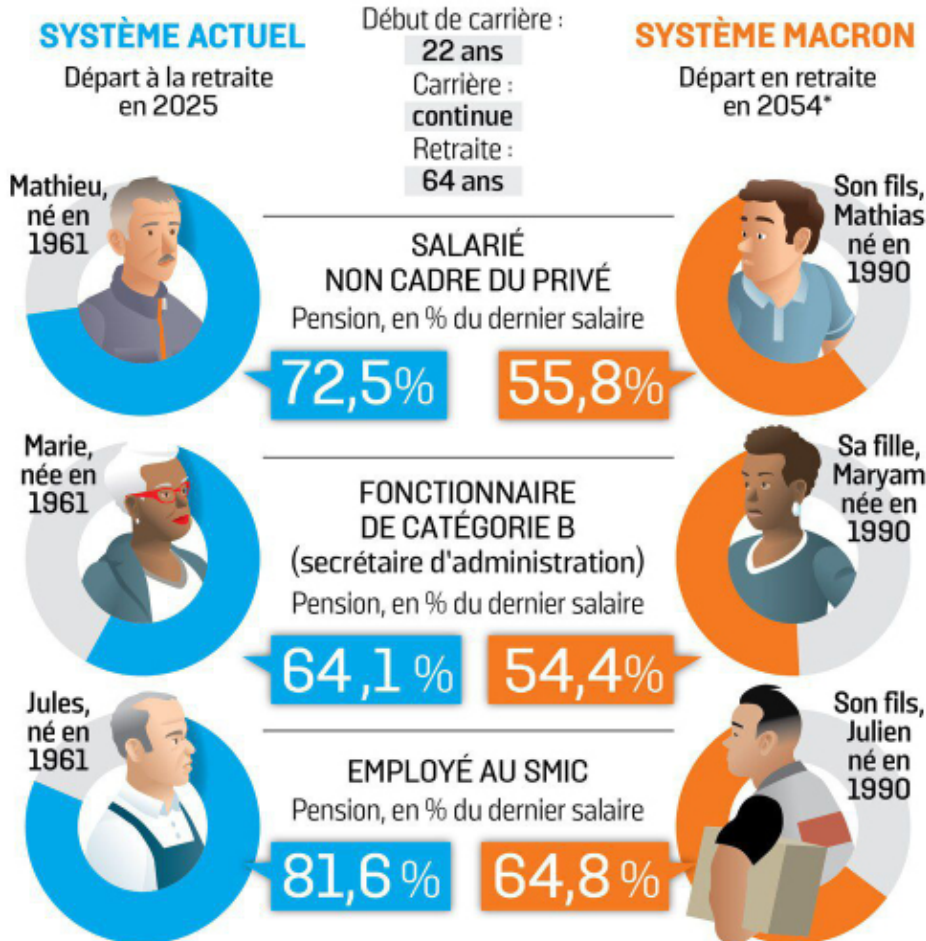
Ou alors elle devra travailler jusqu'à 67 ans et demi pour avoir le niveau de pension de sa mère Marie à 64 ans », affirme le collectif tirant à vue sur la future réforme qui va, selon eux, « entraîner une baisse considérable des taux de remplacement par rapport à aujourd'hui ».

Ce serait du jamais-vu. Même les réformes Balladur, Fillon, Touraine, disent-ils, n'ont pas eu un tel effet.

Contactés, les services du Haut-commissaire à la réforme des retraites n'avaient pas à l'heure de notre publication donnés suite. Le collectif a de son côté interpellé le gouvernement pour qu'il rende public l'ensemble des simulations afin de faire la transparence sur la réforme à venir.

Les simulations du collectif Réformedesretraites.fr

Avant / après la réforme Macron



* Pour avoir la même pension que leurs parents, leurs enfants devront partir plus tard, jusqu'à 3 ans et demi pour Julien, l'employé au smic.

SOURCE : COR ET COLLECTIF RÉFORMEDESRETRAITES.FR LP/INFOGRAPHIE.

« C'est une demande que Force Ouvrière fait depuis longtemps. D'autant plus nécessaire depuis la polémique de cet été », insiste son secrétaire général Yves Veyrier.

Le Parisien, par Catherine GASTÉ
Le 5 septembre 2019

RÉFORME DES RETRAITES : FO DIT STOP !

POUR L'AMÉLIORATION DES PENSIONS
CONTRE L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ
POUR LE MAINTIEN DES RÉGIMES EXISTANTS
FO DIT STOP AU RÉGIME UNIVERSEL PAR POINTS !

RASSEMBLEMENT A PARIS LE 21 SEPTEMBRE 2019

RÉGIME UNIVERSEL

AGE DE DÉPART

MONTANT DES PENSIONS

SOLIDARITÉ

RÉVERSION

DURÉE DE COTISATIONS

**RDV : 7H45
PARKING PISCINE
DE BRÉQUIGNY
À RENNES**

PLUS **FO** FORTS ENSEMBLE

FORCE-OUVRIERE.FR

ÉLECTIONS

**EN DIRECT
DE L'UD**

Carton plein pour FO chez MMO

Les élections ont eu lieu chez MMO (entreprise de matériel médical à Vitré) le 5 septembre.

FO remporte les 6 sièges (3 titulaires et 3 suppléants) dans le premier collège (il n'y avait pas de liste dans le second).

Bravo à toute l'équipe FO et à Véronique ancienne DS (touchée par un plan de licenciements dans cette entreprise) qui a beaucoup contribué à ce succès.



NON AU TRAVAIL LE DIMANCHE



**Pacy 15 septembre,
Rassemblement devant Cora
contre l'ouverture du dimanche.**

Depuis plus d'un an, des élus, des salariés et des syndicats manifestent régulièrement devant des magasins qui ont fait le choix de l'ouverture dominicale.

INFO STAGE

Un stage TRÉSORIERS DE SYNDICAT se déroulera à l'UD comme prévu les lundi 2 et mardi 3 décembre 2019.

Objectif de ce stage :

Gérer la trésorerie de Syndicat ayant des ressources inférieures à 2.000 euros.

Conditions :

Être secrétaire ou secrétaire adjoint, trésorier ou trésorier adjoint de son syndicat ou de sa section syndicale.

Enfin, les stagiaires devront apporter les éléments propres à leur situation.

Merci de vous inscrire dans les meilleurs délais auprès de Marie Claire à l'UD.

HOMMAGE à André FROIN

Cher Camarade André,

Tu nous as quittés, toi qui fus de tous les combats, de toutes les luttes, toujours à l'écoute des autres.

Tu resteras à jamais dans nos esprits.

Tes camarades

**Tous en grève et en manifestation
le 24 septembre pour l'abandon
du projet Macron Delevoye
à l'appel de FO, CGT, Solidaires et FSU.**

**À Rennes manifestation
à 11H esplanade Charles de Gaulle
(en direction ensuite de la CARSAT).
L'UD FO a déposé un préavis de grève.**

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
FO
UD Ille-et-Vilaine

Congrès de l'U. D. des Syndicats Confédérés d'
FOUGÈRES LES 18 à 19 SEPTEMBRE 1926

**EN DIRECT
DE L'UD**



FOUGÈRES
27 SEPTEMBRE 2019
SALLE DE L'AUMAILLERIE

**XXXVII ÈME
CONGRÈS
DE L'UNION
DÉPARTEMENTALE
DES SYNDICATS
D'ILLE-ET-VILAINE**



Sous la présidence
d'**Yves VEYRIER**,
Secrétaire Général
de la confédération



AVAIL, STATUTS, ASSURAN
brader le
**RETRAITE...
lectifs!**

**Pensez à régler les timbres 2018
et nous faire parvenir le volet B du mandat ainsi que les fiches d'inscriptions
(documents fournis avec la circulaire n°3 du 28 mai dernier)**

**CAISSE
SOLIDARITÉ
INTERPRO :**

Le pouvoir et ses subsidiaires sont décidés à faire taire toute résistance sociale.

Cela passera à n'en pas douter par une forme d'asphyxie financière, qui commence par une baisse déjà sensible des subventions, conjuguée à l'augmentation de tous les coûts.

Il est clair que la période qui vient sera difficile pour le syndicalisme indépendant et donc pour l'UD FO Ille-et-Vilaine. Il faut bien évidemment développer encore et toujours notre syndicalisation.

Mais en attendant si chaque adhérent(e) verse ne serait ce que quelques euros, la "force ouvrière" pourra continuer de s'exprimer pleinement dans les semaines et les mois qui viennent.

Chacun en mesure l'enjeu fondamental.

Lien Paypal via le site de l'UD <http://www.udfo35.fr/>
ou chèque à l'ordre UD FO 35 à envoyer :
35 rue d'Échange 35 000 Rennes
avec au dos la mention : "Caisse Solidarité interpro".

**ABROGATION DES LOIS
SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES**

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

**RETRAITE PAR POINTS
= TRAVAIL SANS FIN !**

MERCI QUI ?



**NOS
stages** **Le calendrier des stages
du 2nd semestre 2019**

DATES	INTITULÉ DU STAGE
COMPLET	DÉCOUVERTE FO
du 2 au 3 décembre (2 jours)	TRÉSORIER DES SYNDICATS

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

**NOS
Unions Locales**

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGERES
02.99.99.00.49
ulfougeres@orange.fr
Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

RENNES

35, rue d'Échange 35000 RENNES
02.99.65.36.60
ulforennes@gmail.com
Tous les jours 9h-12h et 14h-17h

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO
09.66.96.37.97
ulfostmalo@wanadoo.fr
Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN
07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com

VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ
02.99.74.42.80
ulfovitre@orange.fr
Vendredi 11h30-14h30

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON
02.99.71.16.80
06.26.88.51.88
fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES



35

Informer
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

UNION DÉPARTEMENTALE FO 35

35, rue d'Échange, Tél. 02 99 65 36 66
**Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi et Vendredi**
9h00 à 12h00
13h00 à 17h00
Sans RDV les mercredis
et vendredis après-midi.
Pour les autres horaires uniquement sur RDV.

MAISON DE LA CONSOMMATION

48, Bd Magenta, Tél. 02 99 30 44 41
**Lundi de 14h00 à 17h00
Jeudi de 10h00 à 12h00**

UNION LOCALE DE SAINT-MALO

8 rue Ernest Renan, 35400 Saint Malo,
09 66 96 37 97
Mardi et vendredi
9h à 12h – 14h à 19h

POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à votre
1^{er} paiement 2019**

TIMBRES 2019 : 4,75 €
tresorerie.udfo35@orange.fr